

OBJECTIF 4.1

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION INTEGREE DU LITTORAL S'INSCRIVANT DANS UNE STRATEGIE TERRITORIALE SPECIFIQUE

PRESENTATION GENERALE DE L'OBJECTIF

Le littoral aquitain qui s'étend sur 270 Kms, de la pointe nord du Médoc jusqu'à l'estuaire de la Bidassoa au Sud, possède de nombreux atouts et de fortes potentialités, tant sur les plans économique, touristique, que naturel, paysager ou culturel.

Cependant, ce territoire, confronté à la pression foncière, au poids de l'économie résidentielle, à la précarité de l'emploi, à la dégradation de l'environnement, doit relever plusieurs défis :

- Un défi démographique qui impose de trouver des réponses adaptées et durables en matière d'habitat, de mixité sociale, d'équipements et de services, d'activités économiques de prévention des risques dans le respect des équilibres naturels,*
- Un défi écologique pour la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels et de paysages remarquables, éléments forts de l'identité de ce littoral, pour la préservation des ressources naturelles (notamment la qualité des eaux);*
- Un défi économique pour conserver des activités diversifiées en soutenant l'innovation dans des filières en devenir, tout en consolidant les activités traditionnelles;*
- Un défi touristique pour adapter et qualifier l'offre;*
- Un défi social pour permettre aux différentes catégories de populations résidentes de travailler en confortant l'emploi par la qualification, la professionnalisation et l'amélioration des conditions de vie, et pour faciliter l'intégration des nouvelles populations.*

Pour répondre à ces défis, les acteurs publics du littoral aquitain ont créé un groupement d'intérêt public réunissant l'ensemble des acteurs publics concernés, auquel est associé un Conseil d'orientation regroupant les représentants des secteurs économiques et associatif oeuvrant sur le littoral. C'est dans ce cadre qu'une stratégie d'aménagement durable et partagée du littoral aquitain, s'appuyant sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières, a été définie et adoptée.

Le FEDER sera mobilisé pour des actions directement liées à la nature particulière du territoire littoral dans une approche intégrée au plan des objectifs, des partenariats et des financements, avec une priorité donnée à la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels (notamment les grands sites littoraux), aux activités économiques liées aux secteurs maritimes, à la connaissance et à l'évaluation des risques spécifiques (érosion, etc. ...).

DOMAINES D'INTERVENTION

Le programme, s'appuyant sur les priorités du plan de développement durable, défini dans le cadre du GIP Littoral, interviendra dans les domaines prioritaires suivants :

DOMAINE N°4.1.1 : DEVELOPPER LES CONNAISSANCES, L'INNOVATION ET L'INFORMATION SUR L'ESPACE LITTORAL ET MARITIME, Y COMPRIS DANS LES DOMAINES DES RISQUES D'EROSION, DE SUBMERSION ET DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement du milieu littoral et maritime, de chercher et de promouvoir des solutions innovantes concernant notamment la gestion des milieux, d'apporter une capacité d'expertises notamment sur les problématiques de qualité des eaux, de gestion du trait de côte et de gestion foncière.

Types d'actions privilégiées

Volet connaissance

Réalisation du Pôle océanographique du bassin d'Arcachon,

Constitution d'une « plateforme LITTORAL » associant « le réseau littoral » de la recherche (regroupant les universités) et les autres acteurs de la connaissance (établissements publics, acteurs privés) afin de permettre la mise en œuvre d'un programme de recherche pluridisciplinaire sur le thème du littoral mais également de la mer

Développement de l'Observatoire de la Côte Aquitaine et soutien aux centres de ressources qui assurent une mission de connaissance et d'information sur l'espace côtier et marin.

Participation aux outils de connaissance et de suivi favorisant:

- la maîtrise de la ressource foncière dans un objectif de réponse sociale et de gestion économe de l'espace (outils mis en place dans le cadre des Etablissements Publics Fonciers Locaux, pour la part concernant le littoral ou par les intercommunalités littorales dotées de la compétence urbanisme).
- la qualité des eaux de baignade (intérêt d'une approche par bassin versant et dans le cadre de démarches type SAGE : prise en compte d'études, de diagnostics, de prévisions, de suivis et développement de systèmes de gestion innovante...).

Volet gestion durable du risque de recul du trait de côte

-Elaboration d'un schéma régional de gestion du trait de côte s'inscrivant dans les recommandations de l'étude EuroSION 2004 « vivre avec l'érosion côtière en Europe : espaces et sédiments pour un développement durable »

-Participation, sur des sites prioritaires, aux solutions de traitement

*intégrées dans une perspective à long terme

*et ayant fait l'objet d'une expertise de l'observatoire de la Côte aquitaine concernant l'aléa, la faisabilité et la durabilité de la solution technique proposée,

*et d'une analyse coût / avantages réalisée sur la base d'un cahier des charges régional ;

On entend par solution de traitement intégrée, une stratégie locale d'adaptation incluant investissement initial, modalités de gestion, et définition de scénarios

d'aménagement ; il peut être fait appel à différents moyens de traitement : préventifs et d'accompagnement (planification, organisation du recul des activités concernées, de gestion (rechargement de plages,...) ; les éventuels travaux de protection doivent être resitués dans le contexte général des moyens complémentaires ou alternatifs mobilisables.

DOMAINE N°4.1.2 : PRESERVER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT DES ESPACES COTIERS ET MARINS, (BIODIVERSITE ET PAYSAGES), PAR UNE VERITABLE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

L'objectif est de renforcer la préservation de certains espaces naturels emblématiques et des corridors écologiques, tout en leur assurant un accès maîtrisé des populations tant résidentes que touristiques. Cette double politique de préservation et d'ouverture au public s'appuiera sur des actions de pédagogie, de requalification et de gestion concertée de ces espaces et par la recherche de solutions innovantes tant techniques qu'organisationnelles.

Types d'actions privilégiées

Préservation, restauration et mise en valeur des sites et espaces naturels du littoral aquitain en privilégiant la complémentarité entre les collectivités territoriales et dans un objectif de mise en réseau et d'ouverture à un tourisme durable.

Critères de priorités

- Cinq sites majeurs et emblématiques seront soutenus prioritairement :

- La dune du Pilat, île aux oiseaux et prés salés Ouest de la Teste
- Le domaine de Certes et Graveyron
- Le domaine d'Abbadia et la corniche basque
- La réserve naturelle du Courant d'Huchet
- Le Marais d'Orx

Pourront également être pris en compte les espaces naturels remarquables au sens de l'article L146-6 du code de l'Urbanisme

NB : Pour toutes ces actions d'aménagement en bordure littorale sableuse et rocheuse, du volet 4.1.2, une expertise de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) doit être sollicitée par le service instructeur, dès lors qu'un enjeu d'érosion marine est pressenti .

DOMAINE N°4.1.3 : VALORISER LES ESPACES ET SITES NATURELS ET AMELIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS, NOTAMMENT TOURISTIQUES

Le littoral aquitain se caractérise par des entités environnementales et paysagères marquées (la plus longue plage de sable d'Europe, les falaises de la côte basque,...) dont il convient d'en préserver l'intégrité tout en y assurant un accueil maîtrisé des populations résidentes et touristiques.

Seront soutenues des démarches globales, à une échelle pertinente (intercommunale), visant à créer ou à améliorer des aménagements raisonnés du littoral et/ou à maîtriser l'occupation des espaces littoraux.

Le dispositif des « plans plages » littoraux, initié par la MIACA au milieu des années 70 et destiné à concilier l'accueil du public et la préservation des milieux naturels sous couvert forestier et espaces dunaires a structuré l'organisation de l'accueil des publics sur le littoral aquitain.

Il s'agit aujourd'hui de réhabiliter certains sites, de décliner et de réactualiser ce concept en l'étendant à l'ensemble du linéaire côtier, en fonction des nouvelles exigences en matière de pratiques éco touristiques, mais aussi au regard des nouvelles attentes des néo-résidents et de la multifonctionnalité de ces espaces.

Le réseau de pistes cyclables améliore les dessertes des espaces, sur le littoral et en retrait du littoral, au profit des populations résidentes et saisonnières, il favorise du tourisme cyclable et la fréquentation touristique hors saison, par le développement de la pratique des déplacements doux, respectueux de l'environnement.

Il s'agit de compléter, d'améliorer et de renforcer la cohérence de ce réseau

Types d'actions privilégiées

Plans plages et pistes cyclables (éventuellement voies vertes selon proposition du CTT ;

Sentiers littoraux et programmes d'itinérance côtière (découverte du patrimoine naturel et culturel, ...))

Projets intégrés et exemplaires en matière d'accueil du public (gestion des flux, opérations expérimentales éco touristiques, gestion des conflits d'usages ...).

Critères de priorités

Concernant les plans plages seront retenus les projets respectant le cahier des charges type « plans plages ».

Concernant les pistes cyclables seront retenu les projets conformes au schéma directeur régional et aux schémas départementaux.

Les voies vertes seront retenues après analyse et proposition du CTT

NB : Pour toutes ces actions d'aménagement en bordure littorale sableuse et rocheuse, du volet 4.1.3 une expertise préalable de l'Observatoire de la Côte Aquitaine doit être sollicitée dès lors qu'un enjeu d'érosion marine est pressenti .

DOMAINE N°4.1.4 : RENFORCER ET DIVERSIFIER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI PAR LE SOUTIEN AUX ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA BANDE COTIERE ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL SUR LE LITTORAL

L'objectif est de favoriser la mise en oeuvre d'activités et de filières économiques nouvelles, créatrices d'emplois, ainsi que d'actions pilotes en faveur des travailleurs saisonniers

Types d'actions privilégiées

Organisation et valorisation de la filière nautisme

Soutien aux actions collectives menées dans le cadre de la filière Sports de glisse,

Soutien aux démarches d'innovation dans le domaine des nouveaux matériaux ou des process, dans les filières industrie nautique et glisse.

Etudes, analyses, expérimentations et actions pilotes (animation, équipements dédiés...) dans les domaines de l'emploi et du logement des travailleurs saisonniers.

Critères de priorités

Les démarches collectives d'entreprises seront retenues prioritairement

Respect du Plan Climat régional

Rappel : les filières pêches et cultures marines sont prises en compte dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche.

DOMAINE N°4.1.5 : METTRE EN OEUVRE DE NOUVELLES MODALITES DE GOUVERNANCE

Présentation générale du domaine d'intervention

Notamment dans le cadre du GIP littoral, il s'agit de faciliter l'association et la participation des acteurs privés et plus généralement du public à une politique de développement durable du littoral et de gestion intégrée des zones côtières.

Types d'actions privilégiées

Outils d'aide à la décision des décideurs publics, études, diagnostics ;

Evaluations des actions conduites dans le cadre de la politique régionale de développement durable du littoral

Démarches de communication sur les actions et projets, ainsi que sur les résultats obtenus.

Toute action pilote ou emblématique en matière de gouvernance du littoral

CRITERES DE PRIORITES APPLICABLES A TOUT L'OBJECTIF

Priorité sera donnée aux actions à caractère exemplaire, collectives, à un niveau territorial pertinent, portées par des gestionnaires publics, associatifs ou des acteurs privés.

Liste indicative de dépenses

- Dépenses d'études, d'ingénierie de projet

Dépenses d'investissements matériels

Sauf dispositions contraires dans chacun des domaines de l'objectif 4.1

- Dépenses de communication liées aux projets

CRITERES DE PRIORITES GENERAUX

Les actions s'inscrivant dans une démarche de gestion intégrée des zones côtières, à caractère exemplaire, collectif, à un niveau territorial pertinent, portées par des gestionnaires publics et/ou associatifs et et/ou des acteurs privés seront privilégiées.

Seront soutenus prioritairement les projets :

- à dimension intercommunale
- qui répondent, au minimum, à un des critères suivant :
 - caractère innovant
 - insertion paysagère et architecturale,
 - démarches HQE ou écoconditionnalité
 - amélioration de l'accessibilité des publics les plus fragiles, notamment handicapés

Les recrutements, résultant de la mise en oeuvre de ces actions, devront favoriser l'égalité hommes femmes.

MODALITES DE CANDIDATURE

- Appel à projet en continu.

BENEFICIAIRES PRINCIPALEMENT VISES

Collectivités locales, Communes ou groupement de communes, Pays

Etablissements publics et GIP

Chambres consulaires

Associations, groupements d'entreprises, Comités de bassin d'emploi, filières et organisations professionnelles, hors filières pêche et cultures marines prises en compte au titre du FEP (cf § « critères de priorités » de la page précédente)

Associations régionales ou départementales

TAUX D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU COUT TOTAL

Type d'action		Taux maximum d'aides publiques (hors maîtrise d'ouvrage)	Taux moyen Feder
4.1.1	<ul style="list-style-type: none">• Volet Connaissance• Volet gestion durable	80%	33%
4.1.2	Préservation de la qualité de l'environnement des espaces côtiers et marins	80%	33%
4.1.3	Valorisation des espaces naturels (1)	80%	33%
4.1.4	Renforcement et diversification de l'économie littorale	75%	19%
4.1.5	Mise en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance	80%	33%

(1) Le taux maximum d'aides publiques peut être porté à 100 % pour les établissements publics non concernés par l'application du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Le plan de financement de cet objectif est présenté dans la fiche « tableau financier ».

CONTRIBUTION AUX PRIORITES DE LA STRATEGIE DE LISBONNE (THEMES PRIORITAIRES)

Code	Thème prioritaire	Earmarking
53	Prévention des risques (y compris l'élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques)	Non
56	Protection et valorisation du patrimoine naturel	Non
57	Aides à l'amélioration des services touristiques	Non
79	Autres infrastructures sociales	Non
80	Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives au moyen de la mise en réseau des acteurs concernés aux niveaux national, régional et local	Non

ARTICULATION AVEC LES AUTRES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET LES AUTRES PROGRAMMES

Axe 1 du programme

Les actions en matière de recherche et d'innovation, ainsi que le soutien aux entreprises installées sur le littoral pourra être soutenu au titre de l'axe 2.

Axe 2 du programme

Le soutien au développement des utilisations des TIC sur le littoral pourra venir conforter les actions menées dans le présent objectif.

Axe 3 du programme

La complémentarité entre les actions de l'axe 3 et celles de l'objectif 4.1 sera recherchée, notamment en matière d'économie d'énergie et de gestion de l'eau.

Fonds européen pour la pêche

Le FEP interviendra spécifiquement sur les secteurs de la pêche et de la conchyliculture, dans un souci de cohérence avec les actions menées au titre de l'objectif 4.1.

FEADER

Les opérations de soutien à l'organisation touristique pourront venir en soutien aux actions menées dans le présent objectif.

Programme de coopération France Espagne

Des actions menées dans le présent objectif pourront trouver un prolongement ou une amplification dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Programme de coopération Espace Atlantique

Les échanges d'expérience en matière de gestion intégrée des zones côtières, ainsi que les actions en matière de sécurité maritime viendront en complément du présent objectif

REFERENCES AUX REGIMES D'AIDES NOTIFIES

Renvoi vers la fiche « Régimes notifiés » (tableau récapitulatif des régimes notifiés par action).

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivi issus de présage

Indicateurs	Objectifs à atteindre pour 2007 - 2013	Situation de référence
Nombre de projets liés au littoral	35	CIACT 6 mars 2006
Investissements dans la zone littorale	13 M€ FEDER et 42,76 M€ de coût total	Maquette initiale
Nombre d'acteurs privés ou publics impliqués dans la gestion intégrée des zones côtières	100 à 150 acteurs publics 100 à 150 acteurs privés	Potentialités 2007
Superficies concernées par des opérations de préservation	100 hectares	Potentialités 2007
Nombre d'emplois créés	350	-

Services instructeurs

- Préfecture des départements côtiers

Services associés au Comité technique littoral

- Mission interservices régionale Littoral (MIRL)

Comité technique Littoral

- Il sera composé :
- des préfets des départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- du Trésorier payeur régional
- des services instructeurs,
- de l'Etat (Services régionaux de la MIRL)
- du Conseil régional
- des conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques-
- du directeur du GIP Littoral.
- Le secrétariat du comité est assuré par le chargé de mission du SGAR compétent dans le domaine. Il est également le rapporteur au CRP.